

## **MAISON POUR TOUS DE PEN AR CREAC'H**

17 rue du professeur Chrétien - 29200 BREST

**02 98 02 29 75**

**06 52 63 56 (Portable Espace Jeunesse)**

[www.penarcreach.org](http://www.penarcreach.org)

Email : [mjc@penarcreach.org](mailto:mjc@penarcreach.org)

# **REGLEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE**

L'Espace Jeunesse est ouvert à tous les jeunes sans aucune distinction. Chaque jeune tient une place particulière dans cet espace. Il est assuré d'un accueil et d'un accompagnement adapté à ses besoins, dans le respect de son identité, de son histoire, de sa culture. Mobilisée dans l'éducation contre le racisme et les discriminations, notre équipe jeunesse s'attache à développer un vivre ensemble harmonieux, basé sur les principes républicains et Laïques.

Il ne sera donc pas possible de prendre en compte la pratique de faits religieux ou philosophiques qui engendreraient un quelconque prosélytisme.

L'Espace jeunesse est un espace dédié aux jeunes de 11 à 25 ans qui adhèrent au projet de la Maison Pour Tous visant à favoriser l'autonomie et l'épanouissement de chacun.

Adhérer à l'Espace jeunesse signifie aussi être à jour de son adhésion et des documents administratifs.

## **1 - Un lieu d'accueil spécifique pour les 11-25 ans à Pen-Ar-Créac'h**

Pour mener à bien son projet d'animation, **l'équipe d'animation** :

- Favorisera les loisirs collectifs dans un esprit de coopération, de respect mutuel, d'entraide, et de plaisirs partagés,
- Sera disponible et à l'écoute des demandes de chacun,
- Mettra à disposition deux lieux d'accueil (Pen Ar Créac'h et Kerbernard) et des équipements en état,
- Respectera les horaires de fonctionnement

L'adhérent **jeune** :

- Respectera les horaires de fonctionnement
- Respectera la propreté des lieux et le matériel mis à disposition
- Veillera à ne pas fumer dans les locaux, à ne pas y pénétrer sous l'emprise d'alcool ou de drogues et à ne pas en introduire.
- Sera libre à tout moment de ses allers et venues sur le lieu d'accueil
- Respectera l'ensemble des adhérents et personnels de la MPT, ainsi que l'ensemble des activités qui s'y déroulent,
- Permettra la parole et l'expression de chacun,
- Aura une attitude positive,

## **2- La Maison Pour Tous : un lieu d'activités et de projet « jeunes »**

### **L'équipe d'animation:**

- Proposera un programme d'activité vacances et inter vacances
- Sera responsable du jeune uniquement du début à la fin de l'activité (par ex : un jeune peut rentrer seul en bus) et lorsque celui-ci se trouve dans le lieu d'accueil.
- Proposera des activités respectant la législation en vigueur,
- Veillera à tenir informé les parents des projets de leurs enfants,
- Complétera le programme avec les différentes opportunités locales d'animation culturelles et sportives.
- Pourra annuler une inscription en cas de non respect des règles de fonctionnement
- Informera régulièrement le jeune du programme d'activité, par différents moyens de communication : site de la MPT, SMS, Facebook de l'espace jeunesse.

### **Le jeune :**

- S'inscrira au préalable sur le cahier d'activités auprès des animateurs ou à l'accueil de la MPT (*une activité peut être annulée par manque d'inscrits ou autres raisons*)
- Pourra payer directement l'activité ou pourra utiliser son « compte ados » (*sous réserve de crédit suffisant*)
- Devra avoir réglé la totalité de l'activité pour pouvoir y participer
- Pourra alimenter de façon directe son « compte ado » ou par le biais d'opération d'autofinancement(s)
- Participera à la programmation et au choix des activités et camps.
- S'engagera à participer à l'activité jusqu'à la fin de celle-ci

*Nous avons à cœur de vous accueillir dans un endroit agréable favorisant la rencontre et l'échange. Le fonctionnement de l'espace jeunes et son règlement intérieur ne sont pas figés. Ils engagent à la discussion avec vous.*

Fait à : .....

le : .....

Signature du responsable légal

Signature du jeune

Signature du responsable MPT